



Fiche signalétique

Date de publication : 25 mars 2019

Date de la révision : 25 mars 2019

Version 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit

Brazen 100 EC

Autres moyens d'identification

N° de la FDS

ADAMA-291

N° d'homologation

N° d'homol. 33368 Loi sur les produits antiparasitaires

N° ONU

ONU3082

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Usage recommandé

Herbicide

Données relatives au fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba) R3B 0X1
1 855 264-6262

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

En cas d'incendie, de déversement ou de fuite appeler
INFOTRAC 1 800 535-5053 (Amérique du Nord) 1 352 323-3500
(International) Pour les urgences médicales et des questions sur la santé et
la sécurité, appeler ProPharma Group : 1 877 250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Sommaire d'urgence : Ce produit chimique est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* canadienne et fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage prévues par la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non homologués en vertu de la LPA. Se reporter à la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Apparence : Liquide jaune

État physique : Liquide

Odeur : Caractéristique

Classement

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Irritation/lésions oculaires graves	Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur

Danger

Mention de risque

Irritant pour la peau
Provoque des lésions oculaires graves
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Pictogrammes**Conseils de prudence – Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute région de la peau exposée soigneusement après manipulation
 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence – Intervention

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence – Entreposage

Garder sous clé.

Conseils de prudence – Élimination

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Autres dangers

Toxique pour la vie aquatique, avec des effets à long terme.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Pinoxadène	243973-20-8	9-12
Carbonate de propylène	108-32-7	9-12
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	2-4
Hydrocarbures, C10-C13, composés aromatiques, < 1 % naphthalène	1174522-09-8	32-36

Si le nom chimique/n° CAS indique « exclusif » ou l'on a indiqué un écart pour le % en poids, la dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage de la composition a été retenu car il s'agit d'un secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, recourir immédiatement à un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
 Intervenant d'urgence : Faire attention à sa propre protection individuelle.

Contact avec les yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer de rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation

Déplacer la victime vers une source d'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Recourir à un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Des soins médicaux immédiats sont requis.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés**Symptômes**

Provoque une irritation de la peau. Provoque une irritation des yeux grave. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Avis au médecin**

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie de déglutition.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction qui conviennent aux conditions locales et au milieu environnant. Un agent chimique sec. De la mousse. Du monoxyde de carbone (CO). De l'eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

Non déterminés.

Dangers spécifiques du produit

Les matières combustibles.

Produits de combustion dangereux

Du monoxyde de carbone. Du dioxyde de carbone (CO₂). Du chlorure d'hydrogène. Des oxydes de soufre.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, approuvé (ou équivalent) par la MSHA/NIOSH, ainsi qu'une combinaison de protection complète.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Précautions individuelles**

Porter l'équipement de protection individuelle suivant les besoins. Isoler immédiatement la zone de déversement ou de fuite. Rester contre le vent et hors des terres basses. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Ne pas toucher ni marcher dans la matière renversée.

Intervenants d'urgence

Porter la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions relatives à l'environnement**Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher la matière de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage**Techniques de confinement**

Empêcher tout autre déversement ou fuite s'il est possible de le faire sans danger.

Méthodes de nettoyage

Déversement de moindre importance : Absorber le déversement avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible, puis transférer dans des récipients en vue de l'élimination ultérieure. Déversement important : Établir une digue en avant du déversement en vue de son élimination ultérieure. La surface risque de devenir glissante après un déversement.

7. Manutention et stockage**Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité****Conseils pour la manutention dans des conditions de sécurité**

Se laver à fond le visage, les mains et toute région de la peau exposée après avoir manipulé le produit. Porter des gants de protection. Porter une protection des yeux et du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles**Conditions de stockage**

Le produit doit être conservé à une température supérieure à 5°C. Garder le contenant fermé hermétiquement et entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Inconnues selon les informations fournies.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<u>Directives concernant l'exposition</u>	Tel que fourni, ce produit ne contient aucune matière dangereuse dont les limites d'exposition en milieu de travail ont été établies par les organismes de réglementation d'une région particulière.
<u>Contrôles d'ingénierie appropriés</u> Contrôles d'ingénierie	N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air sous les limites recommandées ou prescrites par la réglementation.
<u>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (ÉPI)</u>	
Protection des yeux et du visage	Des lunettes à coques ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection convenables. Des gants résistant aux produits chimiques.
Protection des voies respiratoire	En présence de vapeurs ou si l'on ressent une irritation, il faut porter une protection respiratoire pour les vapeurs acides approuvée par le NIOSH.
Normes d'hygiène générales	Manipuler le produit conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide		
Apparence	Liquide jaune	Odeur	Caractéristique
Couleur	Jaune	Seuil de l'odeur	Non déterminé

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	3 à 6	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition/limites d'ébullition	113 °C	
Point d'éclair	Non déterminé	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	S/O	
Limite d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminée	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminée	
Tension de vapeur	Non déterminée	
Densité de la vapeur	Non déterminée	
Densité relative	0,995 à 1,055	
Solubilité dans l'eau	Non déterminée	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminée	
Coefficient de partage	Non déterminé	
Température d'autoinflammation	Non déterminée	
Température de décomposition	Non déterminée	
Viscosité cinématique	Non déterminée	
Viscosité dynamique	Non déterminée	
Propriétés explosives	Non déterminées	
Propriétés comburantes	Non déterminées	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

Risque de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

La chaleur, les étincelles et les flammes.

Matériaux incompatibles

Inconnus selon les informations fournies.

Produits de décomposition dangereux

Inconnus selon les informations fournies.

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec les yeux	Provoque une grave irritation des yeux.
Contact avec la peau	Provoque une irritation de la peau.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Pinoxadène 243973-20-8	> 5 000 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (rat)	= 5,22 mg/L (rat) 4 h
Carbonate de propylène 108-32-7	= 29 000 mg/kg (rat)	> 3 000 mg/kg (lapin)	-

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Voir la section 4 de la présente FDS pour connaître les symptômes.

Effets retardés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Sensibilisation Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cancérogénicité Selon les informations fournies, ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Mesures numériques de la toxicité

Non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Toxique pour la vie aquatique, avec des effets à long terme.

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacées
Carbonate de propylène 108-32-7	500 : 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L CE ₅₀	5 300 : 96 h <i>Leuciscus idus</i> mg/L CL ₅₀ statique 1 000 : 96 h <i>Cyprinus carpio</i> mg/L CL ₅₀ semi-statique	500 : 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L CE ₅₀

Persistance et dégradabilité

Non déterminées.

Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans le sol

Nom chimique	Coefficient de partage
Carbonate de propylène 108-32-7	0,48

Autres effets nocifs

Non déterminés.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Élimination des déchets

Éliminer les déchets conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales qui s'appliquent. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Emballages contaminés

Éliminer les déchets conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales qui s'appliquent.

14. Informations relatives au transport

Remarque

Non réglementé par le DOT – TMD si l'emballage est inférieur à la quantité en vrac : 450 L (119 gallons) et seulement lorsqu'il est en transport à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire. Se reporter au document d'expédition actuel pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

Numéro ONU

ONU3082

Désignation officielle de transport

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Pinoadène, hydrocarbures, C10-13, composés aromatiques, < 1 % naphtalène)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

IATA

Numéro ONU

ONU3082

Désignation officielle de transport

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Pinoadène, hydrocarbures, C10-13, composés aromatiques, < 1 % naphtalène)

Classe de danger relative au transport

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

IMDG

Numéro ONU

ONU3082

Désignation officielle de transport

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Pinoadène, hydrocarbures, C10-13, composés aromatiques, < 1 % naphtalène)

Classe de danger relative au transport

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

TMD

Numéro ONU

ONU3082

Désignation officielle de transport

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Pinoadène, hydrocarbures, C10-13, composés aromatiques, < 1 % naphtalène)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

15. Informations sur la réglementation

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Pinoadène	X							
Carbonate de propylène	X	X	X	X	X	X	X	X
Cloquintocet-mexyl	X							

Légende :

TSCA : Section 8 (b) de l'inventaire *Toxic Substances Control Act* des États-Unis

LIS/LES : Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS : Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC : Inventaire des substances chimiques existantes de la Chine

KECL : Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS : Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS : Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Réglementations fédérales (États-Unis)**SARA 313**

Sans objet.

CWA (Clean Water Act)

Sans objet.

Réglementations des États (États-Unis)**Règlement « Right-to-Know »**

Sans objet.

Numéro d'homologation des pesticides

Règlement des produits antiparasitaires N° 33368

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit nuisible enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité compatibles avec le SGH.

Lisez l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.**Étiquette du produit**

ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : Irritant pour les yeux et la peau

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot indicateur	Attention/Avvertissement	Danger
Corrosion/irritation de la peau	Irritant pour la peau	Cause une irritation de la peau
Irritation/lésions oculaires graves	Irritant pour les yeux	Cause une irritation oculaire grave
Sensibilisation de la peau	S/O	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Toxicité par aspiration	S/O	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

16. Autres informations

NFPA	Dangers pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers spéciaux
	2	1	0	Non déterminés
SIMDUT	Dangers pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	Non déterminés	Non déterminée	Non déterminés	Non déterminée

Date de publication : 25 mars 2019**Date de la révision :** 25 mars 2019**Remarque sur la révision :** Correction d'erreurs**Avis de non-responsabilité**

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes à notre connaissance, selon les informations et opinions à la date de sa publication. Les informations présentées sont conçues seulement comme dispositions pour la manutention, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sécuritaire, et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou spécification de la qualité. Les informations ne se rapportent qu'à la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valides pour les matières utilisées en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé, sauf indication dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité